



Nouvelle garantie ou non ?

Par **pauline74**, le **07/06/2007** à **09:55**

Bonjour
J'ai acheté un écran plasma le 02 septembre 2006 et le 27 mai 07, il tombe en panne (plus d'image), je contacte donc la société qui me ramène un nouvel écran le 06 juin.
Je pose donc la question : "nouvel écran, nouvelle garantie ? est ce que la garantie repart à zéro ?
Le technicien me répond qu'il s'agit d'un échange standard avec un écran remanufacturé et que la garantie ne recommence pas mais continue.
Est ce légal ?
De plus il paraîtrait qu'il y est encore un problème avec celui qui m'ont amené.
Est il normal de changer d'écran sans changer la date de garantie ?
Je vous remercie de votre réponse.
Cordialement.

Par **Jurigaby**, le **07/06/2007** à **14:28**

Bonjour.
Oui, c'est normal.
Une garantie contractuelle n'est pas attachée à un objet, mais à un contrat.
Autrement dit, dans votre cas, le contrat a été conclu lors du premier achat.
La livraison d'un nouvel écran n'intervenant que dans le cadre de l'exécution de la garantie du premier contrat, vous ne pouvez prétendre à une nouvelle garantie.